Envoyé en préfecture le 26/10/2018

ID: 050-200043354-20181018-2018_167-DE

Reçu en préfecture le 29/10/2018

Affiché le 29/10/2018



DEPARTEMENT DE LA MANCHE Arrondissement de SAINT LO VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 octobre 2018

Date de convocation :

11 octobre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice :

55

Présents: 40

Votants:

46

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 26.10.2018 au 26.11.2018
- La notification faite le 26.10.2018

L'an deux mille dix-huit le 18 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Monique COYAC, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Patrick ORANGE, Marie-Claude PLESSIS, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :

Myriam BARBE, Ludovic BLIN, Christophe CHAUMONT, Christophe DELAUNAY, Marie-Angèle DEVILLE, Stéphane HARIVEL, Francis LANGELIER, Michel LEBEDEL, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF.

Etait absent représenté :

Procurations:

- Christophe DELAUNAY donne procuration à Véronique BOURDIN
- Marie-Angèle DEVILLE donne procuration à Brigitte DESDEVISES
- Francis LANGELIER donne procuration à Philippe LEMAÎTRE
- Jacques LETOURNEUR donne procuration à Yves THEBAULT
- Christine LUCAS DZEN donne procuration à Marie-Odile LAURANSON
- Thierry POIRIER donne procuration à Frédéric LEMONNIER

Secrétaire de séance : Philippe BAS

Envoyé en préfecture le 26/10/2018

Reçu en préfecture le 29/10/2018

Affiché le 29/10/2018

5L0~

ID: 050-200043354-20181018-2018_167-DE

Délibération n° 2018-167	Prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) – modification de la délibération n°2018-138 du 28.06.2018 - approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation en application de l'article L153-11 du code de l'urbanisme
--------------------------	---

Rapporteur: Jean-Pierre VAVASSEUR

- Vu, la délibération du 28 juin 2018, n°2018-138, prescrivant l'élaboration du PLUi de Villedieu Intercom modifiée par la présente délibération,
- Vu, le courrier de la préfecture du 16 juillet 2018 demandant de modifier la délibération n°2018-138 du 28 juin 2018,

La délibération n°2018-138 prescrivant le PLUi de Villedieu Intercom prévoyait la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme à compter de la publication de la délibération du 28 juin 2018.

Or, comme nous le précise le courrier susvisé, cette faculté de surseoir à statuer ne pourra intervenir qu'à compter de l'approbation du projet de PADD du PLUi.

Il convient donc de supprimer cette mention dans la délibération N°2018-138 du 28 juin 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Modifie la délibération du 28 juin 2018, n°2018-138, en ce qu'elle prévoyait la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme à compter de la publication de la délibération du 28 juin 2018. Cette faculté ne sera possible qu'après approbation du projet de PADD du PLUi.
- <u>Supprime</u> la mention suivante : «_possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme à compter de la publication de la délibération du 28 juin 2018 »

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

Charly VARIN